

DÉVELOPPEMENT, EXPÉRIMENTATION ET INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



GUIDE pour la GOUVERNANCE REGIONALE ET LOCALE DU PLAN EPA2

Complément à l'Instruction Technique DGER/SDRICI/2020-398 du 29-06-2020

Réalisé par les chargé(e)s de mission ADT/ADEI en DRAAF

avec l'appui des ENA et Réso' Them –

Version du 02/07/2020

GUIDE pour la Gouvernance, régionale et locale du plan EPA2

Le pilotage du plan EPA2 prévoit diverses instances et modes de fonctionnement qui vont agir selon un effet itératif d'aller-retour entre les différents niveaux de gouvernance :

- **Un principe descendant** : l'échelon national donne le cadre et les lignes directrices conformes aux politiques publiques, en réaffirmant l'importance de la maille régionale pour la déclinaison et le suivi opérationnels.
- **Un principe remontant** : il sera laissé une grande initiative à l'échelon local pour bâtir son plan d'actions sur les 4 axes du plan, en prenant en compte le contexte territorial. Les réflexions sur les PLEPA (plans locaux enseigner à produire autrement) s'inscriront dans une animation régionale permettant de construire les orientations et axes de travail régionaux qui structureront les PREPA (plans régionaux).

Les dialogues de gestion DGER-DRAAF/DAAF, DGER-Etablissements d'enseignement agricole supérieur et DRAAF(DAAF)-Etablissements d'enseignement agricole technique prendront en compte la dimension EPA.

1- Le rôle de la DGER – Cadrage et suivi général des actions

Le point C de la circulaire DGER/SDRICI/2020-68 du 30/01/2020 met en place un comité de pilotage national stratégique (COPIL) et un comité technique pour la coordination opérationnelle (COTECH). Ces instances veillent à prendre en compte l'ensemble des politiques publiques portées par le MAA.

La coordination de l'ensemble du plan est assurée par la Sous-direction Recherche, Innovation et Coopérations Internationales (SDRICI), en complément d'une coordination spécifique pour chaque axe : Axe 1 par SDPOFE – Axe 2 par SDEDC – Axe 3 et axe 4 par SDRICI.

L'adoption d'un suivi en mode « projet » du plan a conduit à identifier nominativement sur chacune des 4 actions par axe, un « acteur référent » (dit « coordinateur de tâche » en conduite de projet) appartenant à un des réseaux d'encadrement (DNA, Réso'them, EDD, Chargés de missions en DRAAF, inspection, etc). Sa charge est d'élaborer collectivement et suivre la méthodologie d'approche nécessaire à l'action, organiser la mise en travail des équipes impliquées, suivre et rendre compte au commanditaire DGER.

Ces acteurs référents s'appuient sur des contributeurs-acteurs, aux 3 niveaux d'implication : national avec les réseaux d'encadrement, régional avec les chargés de missions ADT-ADEI et Politiques éducatives, local avec les équipes de direction des Etablissements.

Ils ont établi un programme de travail qui identifie des jalons sur chacune des actions, afin de rendre compte aux instances nationales : COTECH et COPIL.

Cette organisation est consultable sur le site <https://chlorofil.fr/eapa/realiser-son-plepa>

La DGER mobilise des moyens d'accompagnement, notamment au travers l'attribution de décharges horaires pour des référents EPA placés en établissements et des tiers-temps.

2- Le rôle de la DRAAF/DAAF : coordination, pilotage et suivi du Programme Régional Enseigner à Produire Autrement - PREPA

Les DRAAF/DAAF – SRFD/SFD définissent, revisitent et évaluent leur programme régional EPA 2 sur la base des lignes directrices nationales, des éléments de contexte régional, des singularités territoriales et des projets des établissements. Les DRAAF SRFD s'appuient sur les réflexions menées au niveau des établissements pour définir les priorités régionales.

En préambule, les DRAAF/DAAF – SRFD/SFD devront veiller à l'articulation du PREPA avec les autres politiques publiques. Pour aider les établissements à définir leurs orientations, les DRAAF/DAAF – SRFD/SFD pourront réaliser :

- une synthèse régionale de conjoncture agricole et environnementale mettant en valeur la déclinaison des politiques nationales au niveau régional : projet agro-écologique, Ecophyto 2+, Ecoantibio, sécurité sanitaire des aliments, PNA, stratégie nationale bas carbone, plan national d'adaptation au changement climatique 2, plan ambition bio, politiques éducatives et pédagogiques notamment en matière d'éducation aux transitions et de développement durable, densification du réseau des écoresponsables et de l'engagement citoyen ;

- une synthèse des spécificités régionales dans la déclinaison des plans ministériels, telle que définie, avec les partenaires, par les services des DRAAF / DAAF ;
- une cartographie de l'appareil de formation régionale agricole en précisant les champs de compétence des établissements et des exploitations ou ateliers.

Pour élaborer leur PREPA, les DRAAF s'appuieront sur leur(s) chargé(s) de mission ADT/ADEI, en associant les chargés de mission EDD et innovation pédagogique en SRFD. Une animation inter-DRAAF entre ces chargés de missions permettra de partager les bonnes pratiques.

La démarche proposée est indiquée en annexe 1.

Encourager des démarches globales et collectives

Les DRAAF/DAAF – SRFD/SFD veilleront à encourager des démarches globales et collectives des établissements au service des transitions éducatives et agro-écologiques (mixité de centres et d'équipes, de compétences). Il s'agira aussi de favoriser le développement de partenariats sur les territoires : laboratoire d'innovations citoyens, collectifs innovants, recherche, groupes 30 000 ou GIEE sur les transitions écologiques, agro-écologiques ; pôles locaux de compétitivité ou d'innovation sur les transitions de pratiques professionnelles, acteurs professionnels...

Valoriser auprès des partenaires

Les DRAAF/DAAF – SRFD/SFD veilleront à la valorisation auprès des partenaires des actions mises en œuvre par les établissements en déclinaison des orientations définies par le programme régional. Pour exemple : la parole et les projets avec les apprenants, la réalisation de journées régionales, départementales permettant de valoriser les actions agro-écologiques des collectifs et des réseaux.

Se concerter en inter-services en DRAAF/DAAF

Le chargé ADT/ADEI entretiendra un réseau inter-service DRAAF/DAAF afin de recouper la déclinaison et les moyens du PREPA avec les autres politiques ministérielles (Ecophyto, AB, PNA, etc.).

Ce réseau a pour objectif d'identifier les dispositifs d'aide publique/État sur lesquels le PREPA pourrait s'appuyer et pour quelles plus-values (PNA, Casdar, Feader, Feder). Il pourra ainsi distinguer les partenaires financeurs territoriaux dont les objectifs sont en adéquation avec ceux du PREPA (Agence de l'Eau, Conseil Régional...).

Le chargé ADT/ADEI pourra être amené, selon les organisations, à assurer le lien en inter-services SRFD-SFD (CDM Politiques éducatives, DRTIC, DRIF...) et de manière à rendre transversales les actions relatives aux 4 axes du Plan EPA2.

Suivre et ajuster les PREPA

Les SRFD collecteront et synthétiseront les analyses faites par les établissements pour éclairer la stratégie et l'animation régionale et permettre un pilotage national.

Suite à la réception des analyses des établissements (cf paragraphe suivant), les SRFD-SFD identifieront des orientations prioritaires autour des politiques publiques. Ces éléments seront la base de la révision du programme régional EPA2.

Ces éléments permettront également aux chargés de mission ADT/ADEI d'accompagner les établissements par une veille et un appui pertinent.

Les besoins d'accompagnement par le DNA (ENA et les réseaux thématiques DGER, par exemple Réso'them, EDD, Formabio...) seront également identifiés.

Les DRAAF/DAAF – SRFD/SFD suivront les indicateurs nationaux et les analyseront en fonction du contexte régional et ses enjeux

L'Instance Régionale pour le pilotage du PREPA

Les DRAAF/DAAF – SRFD/SFD choisiront l'instance la mieux appropriée pour s'assurer d'un pilotage régional efficient de leur programme EPA2.

Par exemple, les DRAAF/DAAF – SRFD/SFD pourront inscrire la gouvernance régionale EPA2 dans un pilotage existant en DRAAF (CAE, COREAMR ...), ou mettre en place une instance spécifique, avec pour objectif de croiser les politiques publiques et EPA en identifiant les liens possibles avec les autres services de la DRAAF-DAAF, avec les services de l'Etat en région (DRAAF, DREAL...), des partenaires (Agences, Conseil Régional), des représentants des établissements (dont un éco-responsable)....

3- Le rôle des établissements de l'enseignement agricole, acteurs des transitions

Le Programme Local Enseigner à Produire Autrement : le PLEPA

Les PLEPA d'établissement de l'enseignement technique doivent permettre l'élaboration du Programme Régional EPA2 (PREPA).

L'action 2.1 du plan EPA2 vise à l'instauration d'une démarche globale d'établissement pour les transitions et l'agroécologie qui prend forme dans un plan local enseigner à produire autrement (PLEPA).

Le PLEPA est une annexe au projet d'établissement (PE). Lorsque ce dernier est revu dans un établissement, le PLEPA s'y intègre plus explicitement.

Le PLEPA constitue un élément essentiel du plan EPA2. En effet, il interpelle l'établissement dans son pilotage et cherche à rendre visible et lisible, en interne autant qu'auprès des divers partenaires extérieurs, les transformations que l'établissement entend mettre en œuvre pour répondre aux divers enjeux du XXI^e siècle, dont le changement climatique, dans les cinq missions qui sont les siennes et cela dans une perspective éducative.

Le PLEPA est une construction collective au niveau de l'établissement impliquant l'ensemble des membres de la communauté éducative et les apprenants, Il doit être validé en conseil d'administration (CA) d'établissement et transmis par la DRAAF. Il est composé d'une rapide présentation de l'établissement et de l'ancienneté de son engagement dans des actions de développement durable, le développement du réseau des écoresponsables (nombre de jeunes engagés et d'éco-encadrants), du diagnostic des actions visant les transitions [voir Outils] et des actions à mettre en œuvre. Celles-ci ne sont pas « enfermées » dans un axe du plan : la transversalité est à rechercher (les axes doivent « se répondre » pour que l'ensemble fasse système, ce qui n'exclue évidemment pas d'avoir des actions spécifiques à chaque axe.

Un parcours est à construire pour chaque établissement. Il prend en compte les dynamiques territoriales et nationales. Il prend aussi en compte l'action 3.1 concernant plus particulièrement l'exploitation et/ou atelier technologique (des exploitations partenaires du territoire quand l'établissement n'a pas d'exploitation ou d'atelier technologique).

Comment élaborer le PLEPA ?

Le PLEPA mobilise l'ensemble de la communauté éducative et les apprenants, dans une démarche systémique car le plan EPA2 prend en compte l'ensemble des missions de l'enseignement agricole. Une idée importante consiste à envisager la convergence et la cohérence des initiatives et des dispositifs au sein d'un établissement, soit déjà existantes, soit qui sont envisagées. Il ne s'agit pas de viser une exhaustivité d'actions mais des actions structurantes pour décliner EPA2. Ces actions expriment les valeurs et les visées que l'établissement souhaite se donner.

En concertation entre la DGER (bureaux et réseaux thématiques), les établissements d'appui et les DRAAF-SRFD, une démarche est ici proposée. Elle n'a pas de caractère obligatoire mais nous paraît suffisamment pertinente au vu des finalités du plan EPA2 pour qu'elle ait été retenue par les acteurs ci-dessus cités.

La démarche proposée vise à remplir de manière harmonisée une trame de PLEPA, telle que fournie en annexe 2.

Des outils, des entrées pour impulser une dynamique collective « établissement » :

Ces outils et méthodes sont détaillées sous le lien :

<https://chlorofil.fr/eapa/realiser-son-plepa>

Des outils génériques

Des outils pour réaliser un diagnostic et prioriser les actions : la matrice "SWOT" AFOM atouts-faiblesses-opportunités-menaces et la matrice "Eisenhower" qui croise importance et urgence, permettent de déterminer les options offertes pour les 4 axes du plan.

Ces outils aident à préciser les objectifs de l'établissement et identifier les facteurs internes et externes favorables et défavorables à la réalisation de ces objectifs.

De nombreux guides sont disponibles pour animer cette démarche, pour autant, l'animation des ateliers devra privilégier les personnes engagées dans le projet EPA.

Des outils de et pour l'enseignement agricole

Le site EDD : Ce site collaboratif, destiné aux équipes éducatives et aux apprenants de l'enseignement agricole, permet de faire connaître les actions, les engagements en tant qu'écoresponsables, les actus et ressources sur le thème du développement durable, de l'environnement et de l'engagement écocitoyen .

Usage de tout ou partie de l'outil « Démarche globale DD/EDD d'établissement »

L'outil a été créé et mobilisé dans l'enseignement agricole pour mettre en œuvre des démarches globales de développement durable et est remobilisable dans le cadre des projets EPA pour les transitions et l'agroécologie, des ODD (les objectifs de développement durable de l'ONU 2015-2030).

Cet outil part de 18 questions qui balayent les grands champs relatifs à la stratégie de l'établissement : pilotage et gouvernance / organisation et fonctionnement de l'établissement / éducation, formation, métiers pratiqués dans l'établissement et ceux auxquels les jeunes sont formés / ancrage territorial.

L'ensemble des questions de cet outil peuvent être traitées dans leur intégralité. Il est aussi possible de combiner certaines de ces questions avec les démarches génériques ci-dessus évoquées en fonction des questions essentielles que l'établissement se pose en lien avec son territoire

Des entrées plus spécifiques

Une entrée éducative (Ancrochage)

Trois outils complémentaires ont été élaborés pour aider les équipes à s'emparer collectivement de la question de l'ancrochage au niveau de leur établissement et à penser ensemble les objectifs d'apprentissage, de socialisation et d'autonomisation.

- La *cible* permet de donner une vue globale des actions conduites. Elle permet de positionner sans les détailler des actions ou projets conduits dans l'établissement en regardant d'une part quelle est leur cible préférentielle (élève, classe, filière...) et ce qu'ils travaillent (compétences psychosociales, professionnelles...). Si elle est utilisée comme un radar de vue, la cible permet de voir les zones travaillées mais également, en creux, les points aveugles dans l'établissement.

- L'*arbre de l'ancrochage* est un outil d'auto-évaluation qui permet de mettre en dialogue en équipe. On interroge un certain nombre d'items que l'on sait avoir une influence sur la construction du climat scolaire positif. Le questionnement vise non pas à savoir s'ils sont présents ou non dans l'établissement mais à les qualifier. Selon la nature des réponses apportées, on colorie l'arbre en vert, orange ou rouge selon qu'on estime la façon de faire satisfaisante, à revoir ou à questionner. La couleur dominante des branches de l'arbre indique sur quoi il faut faire porter les évolutions.

- Le *métier à tisser* permet de passer au crible ce qui est travaillé dans un projet ou une action, pour l'enrichir et amplifier son potentiel, puis pour le mailler avec d'autres actions du dispositif de formation. Il permet de s'entraîner à construire des actions qui soient le plus possible tissées au regard des différentes visées et des différentes dimensions : professionnelle, pédagogique, éducative et territoriale, encourageant l'ancrochage.

Une entrée par les fermes et les ateliers pédagogiques / technologiques

Outil "entretiens stratégiques" qui vise à partir de l'exploitation à remonter vers des questions plus larges

L'entretien stratégique a pour but d'identifier deux ou trois chantiers prioritaires du plan EPA 2 au sein des établissements dans une logique de reconception des systèmes de production (EA ou exploitations d'agriculteurs partenaires) et de transformation (AT) en partant des problèmes tels qu'ils se posent à celles et ceux qui travaillent au quotidien sur l'EA/AT dans la TAE. L'ambition est d'engager un travail de transformation et de reconception visant à renforcer la résilience des établissements agricoles et d'accroître leur efficacité écologique, sanitaire, économique et sociale. Basé sur une visite d'EA/AT avec des questions ouvertes, l'entretien stratégique sera réalisé par un collectif d'enseignants et d'élèves auprès des DEA/DAT et/ou des porteurs de projets du plan EPA 2 (public ou privé).

Cette méthode suppose l'engagement de collectifs locaux des établissements qui pourront être accompagnés. Seront privilégiés dans le cadre de ce plan EPA 2, les établissements en difficulté vis-à-vis de la TAE en s'appuyant sur la pédagogie, l'animation des territoires et les EA/AT.

Outils de diagnostic de l'exploitation et de l'atelier

Plusieurs outils de diagnostic « système » sont disponibles et pour certains, déjà mis en œuvre dans les établissements. La DGER préconise IDEA4 (ou à défaut IDEA 3), la certification HVE 3 pour les exploitations, la démarche RSE pour les ateliers technologiques. PERFEA est une option dans certaines régions.

Ces méthodes permettent d'établir un état des lieux afin de travailler à l'amélioration continue en transition agro-écologique dans les exploitations et ateliers technologiques.

L'usage de ces méthodes est de nature à alimenter aussi les indicateurs de résultats attendus (annexe 2 de la NS du plan), qui se réfèrent aux politiques publiques à mettre en œuvre.

La méthode des « entretiens stratégiques » et le vadémécum de 19 méthodes de diagnostics ou de certifications sont disponibles aussi sur : <https://adt.educagri.fr/exploitations-et-ateliers-technologiques/>

La remontée de ces données établissements aux SRFD :

Suite à la réception des analyses stratégiques des établissements autour des 4 axes, les SRFD identifieront des orientations prioritaires autour des politiques publiques. Ces éléments seront la base de la révision du programme régional EPA.

Ces éléments permettront également aux chargés ADT/ADEI d'accompagner les établissements par une veille est un appui pertinent. Les besoins d'accompagnement par les ENA seront également identifiés.

Un appui aux établissements :

Par les chargés de mission du niveau régional :

Le chargé ADT/ADEI du SRFD-SFD et/ou le CDM Politiques éducatives pourra être sollicité pour accompagner les équipes de direction à l'intégration du PREPA dans les projets d'établissement et des PLEPA afin de décliner des orientations en fonction des enjeux locaux.

En lien avec le niveau régional, par les Etablissements nationaux d'appui :

Les équipes des EPL peuvent bénéficier d'un appui dans le cadre du Dispositif National d'Appui, de la part de l'Institut Agro (Rennes et Florac), d'Agrosup Dijon, de l'Ensfea de Toulouse ou de la Bergerie Nationale de Rambouillet. Chacun de ces établissements a développé des champs d'expertise sur les contenus et les démarches qu'ils peuvent mobiliser au service des établissements dans le cadre de différents dispositifs nationaux ou régionaux. Pour en savoir plus voir le document sur <https://frama.link/ENA-EPA>.

Par les réseaux thématiques :

Les réseaux thématiques de la DGER sont mobilisables pour venir en appui méthodologique sur des projets dans leur champ thématique. Pour en savoir plus, voir le document sur <https://adt.educagri.fr/reseaux.html>

Par des moyens nationaux de la DGER :

Les établissements peuvent également bénéficier de dispositifs tels les référents EPA2 ou des tiers-temps, chefs de projet et de partenariats, selon les modalités établies par la DGER (cf. notes de service afférentes à ces dispositifs).

Des valorisations à plusieurs échelles :

Les valorisations se feront en interne, dans l'enseignement agricole, auprès et avec les territoires, les établissements inscrivant dans leur PLEPA des événements locaux de valorisation des projets.

Les dispositifs des Open Badges et de l'unité facultative « engagement citoyen » inscrits dans l'axe 1 participeront aussi à cette valorisation

Des documents de synthèse seront établis en vue d'une communication locale, régionale voire nationale auprès des instances prévues par le niveau local ou régional.

L'Instance locale pour le pilotage du PLEPA

Les équipes de direction veilleront à co-organiser l'animation du projet et à impulser une dynamique collective pour mobiliser la communauté éducative et les apprenants. Il s'agit de mobiliser et de co-construire avec un collectif dans chaque établissement afin de faciliter la concertation et le partage. Ce collectif sera facilité par la direction des établissements privés ou publics, en intégrant DEA/DAT, référents EPA, enseignants, salariés des exploitations /ateliers, personnels administratifs et de service, partenaires du territoire (le cas échéant), écoencadrants, écoresponsables et apprenants.

Les établissements choisiront l'instance de pilotage la plus appropriée : Conseil d'Administration, le CEF (Conseil d'éducation et de Formation) ou un COPIL local EPA seront les instances privilégiées pour le suivi et la mise en œuvre du PLEPA et de son ajustement.

Toutefois, la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative est prépondérante car la visée de ce second programme repose sur l'ensemble des missions de l'enseignement agricole, ce qui suppose une approche systémique à l'échelle de chaque établissement.

Le PLEPA devra être validé en Conseil d'Administration et transmis pour visa au SRFD-SFD.

Des indicateurs de suivi et d'évaluation seront mis en œuvre :

Les établissements de l'enseignement technique communiquent à la Direction Régionale un point annuel sur la mise en œuvre de leur plan EPA2 sur la base d'un addendum ou instruction complémentaire qui leur sera communiqué ultérieurement.

Les bases de données ALEXIA et ELENA sont en cours de révision pour permettre de faciliter l'enregistrement et le suivi des indicateurs des axes 3 et 4.

ANNEXE 1 :

PROPOSITION D'ELEMENTS DE METHODE POUR LE PROGRAMME REGIONAL ENSEIGNER à PRODUIRE AUTREMENT

1^{er} Temps :

En préambule, les DRAAF SRFD pourront, pour aider les établissements à travailler collectivement à définir leurs orientations :

- une synthèse régionale de conjoncture agricole et environnementale mettant en valeur la déclinaison des politiques nationales au niveau régional (projet agro-écologique, Ecophyto 2+, Ecoantibio, sécurité sanitaire des aliments, PNA, politiques éducatives...);
- une synthèse des spécificités régionales dans la déclinaison des plans ministériels, telle que définie, avec les partenaires, par les services des DRAAF / DAAF ;
- une cartographie de l'appareil de formation régionale agricole en précisant les champs de compétence des établissements et des exploitations ou ateliers.

2^{ème} Temps :

A partir des orientations nationales, du contexte régional, des PLEPA, les DRAAF définiront un Programme Régional Enseigner à Produire Autrement (PREPA), dessinant les orientations pour relever les défis de l'enseignement agricole pour les transitions et l'agro-écologie.

- Une présentation de l'organisation de cette dynamique de transition au niveau régional (gouvernance régionale et articulation avec les instances régionale, composition du collectif de travail, calendrier des travaux, liens avec les partenaires)
- Un point Zéro partant de ce qui a déjà été fait sur les établissements sur ces 4 axes
- Le bilan des orientations stratégiques des établissements autour des 4 axes,
- Le projet stratégique régional, constitué des actions à mettre en œuvre en synergie avec les 4 axes du plan
- Un document chiffré évolutif qui reprendra les indicateurs de suivi et d'évaluation des actions liées au plan de la note de service EPA2 (des indicateurs pertinents au niveau régional peuvent être ajoutés),
- Spécifiquement pour l'axe 3, le document d'approche diagnostique des exploitations agricoles et des ateliers technologiques, (ferme pédagogique régionale)
- Une carte heuristique/cartographie des orientations des établissements dans le contexte régional

Les DRAAF-SRFD choisiront l'instance la mieux appropriée pour s'assurer d'un pilotage régional efficient de leur programme EPA2. Les DRAAF-SRFD suivront les indicateurs nationaux et les adapteront en fonction du contexte régional et ses enjeux.

Les DRAAF SRFD veilleront à encourager des démarches globales et collectives des établissements au service des transitions (mixité de centres et d'équipes, de compétences), et favoriser le développement de partenariats sur les territoires : collectifs innovants, recherche, groupes 30 000 ou GIEE sur les transitions écologiques, agro-écologiques.

Les DRAAF-SRFD veilleront à la valorisation auprès des partenaires des actions mises en œuvre par les établissements en déclinaison des orientations définies par le programme régional. Pour exemple : réalisation de journées régionales, départementales permettant de valoriser les actions agro-écologiques des collectifs et des réseaux, mais aussi des projets des apprenants.

ANNEXE 2 :

PROPOSITION D'UNE TRAME HARMONISEE POUR LE PROGRAMME LOCAL ENSEIGNER à PRODUIRE AUTREMENT

Le PLEPA sera composé de plusieurs éléments incontournables :

- Une présentation de l'organisation de cette dynamique de transition au sein de l'établissement (composition du collectif de travail, calendrier des travaux, liens avec les partenaires)
- Un point Zéro partant de ce qui a déjà été fait sur l'établissement sur ces 4 axes
- Le bilan de l'analyse stratégique de l'établissement autour des 4 axes,
- Le projet stratégique constitué des actions à mettre en œuvre en synergie avec les 4 axes du plan (ce qui n'exclue pas des actions spécifiques à chaque axe)
- Un document chiffré évolutif qui reprendra les indicateurs de suivi et d'évaluation des actions liées au plan de la note de service EPA2 (des indicateurs pertinents au niveau local peuvent être ajoutés).

Trame de PLEPA – Proposition spécifique sur site : <https://chlorofil.fr/eapa/realiser-son-plepa>

Les établissements choisiront l'instance de pilotage la plus appropriée : Conseil d'Administration, le CEF (Conseil d'Education et de Formation) ou un COPIL local EPA ... pour le suivi technique et la mise en œuvre du PLEPA et de son ajustement.

Il s'agit de mobiliser et de co-construire avec un collectif dans chaque établissement afin de faciliter la concertation et le partage en intégrant DEA/DAT, référents EPA, enseignants, partenaires du territoire (le cas échéant), autres personnels (équipes de restauration, infirmière, salariés des EA-AT..)- et apprenants (suivant les phases de la démarche).



**RÉSEAU
CHARGÉS
ADT - ADEI**